



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E27071

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2024

ÉDITÉ LE 15/09/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1969  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 20/03/2001  
0

Raison sociale : ETS. ROESCH JEAN-PIERRE

1A, RUE D'ALTENHEIM  
67490 LUPSTEIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 03 88 91 40 17

Fax :

Portable : 06 88 07 50 33

Siret : 676 980 105 00024

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.roesch-chauffage.fr

Numéro caisse de congés payés : 4027415-0

E-mail : jean-pierre@chauffage-roesch.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

ALLIANZ IARD 60624064

FERTIG ROLAND PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60624064

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 07/07/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.